

# Comité de Concertation France THD Aménagement Numérique du Gers

**26 septembre 2013**



## En quelques chiffres

- Bien qu'en apparence élevé, le plafond du FSN est rapidement atteint et ne compense pas les surcoûts liés à la ruralité du Gers :

**Une dispersion de l'habitat record,  
Le coût à la prise le plus élevé du pays,**

De petits NRA rarement dégroupés :

NRA médian = 486 lignes ; hors AMII, 10 NRA dégroupés soit 32% des lignes ;

Et de petits SR : sur 241 SR éligibles à l'offre PRM, seulement 16 > 150 lignes

**Une zone conventionnée limitée à 17% de la population  
(conventionnement prévu fin 2013),  
en dehors de laquelle seulement 17 communes > 1 500 habitants**

Des finances locales à l'échelle du département  
(investissements annuels du CG = environ 30 millions d'euros)

# I. Une situation insatisfaisante : la nécessité d'une politique volontariste

## Situation actuelle, taux de couverture

**Hors zone conventionnée,  
près de 20% de la population disposent d'un débit inférieur à 2 Mb/s.**

En 2005, de nombreuses zones blanches ADSL ont amené les collectivités locales à développer des infrastructures Wifi (qui comptent aujourd'hui environ 2 500 clients).

Au-delà des communes importantes et des sites prioritaires du département, une des priorités sera **d'apporter rapidement une réponse satisfaisante aux zones légitimement les plus impatientes** (où le débit est inférieur à 8 voire souvent inférieur à 2Mb/s). Ces zones peuvent représenter plus de 70% de certains EPCI.

**Le projet intègre donc pleinement la solution FttN (138 SR pour environ 15 500 lignes).**

En revanche, le réseau de collecte existant paraît ne pas justifier d'importants investissements : 113 NRA sur 129 sont opticalisés et l'offre LFO, par exemple, est très largement disponible.

## II. Les objectifs retenus pour l'aménagement numérique du Gers

### Grand-Public

- Fournir à tous les Gersois un accès aux offres Triple-Play et donc un débit minimal de 8 à 10Mb/s dès 2017,
- Permettre à une part significative de Gersois (**plus de 50% dès 2019**) d'accéder aux futurs services qui se développeront sur les réseaux les plus performants de fibre optique jusqu'à l'habitant (**réseau FttH**),
- Préparer l'éventuelle poursuite du déploiement d'un réseau FTTH (dès 2020, concevable avec une prise en charge par le service universel des déploiements les plus coûteux) en **intégrant les opérations de Montée En Débit au Sous-Répartiteur (FttN sur 138 sites)**.

### Sites stratégiques

Desservir les **sites stratégiques et ZAE** du département en Très-Haut-Débit pour répondre aux défis du territoire : attractivité du département (démographique, économique, culturelle), démographie médicale, services publics (en premier lieu l'éducation), Pôles d'Excellence Rurale (e-santé, tourisme...)

### Réseau de Collecte

16 NRA, dont 7 nécessaires pour l'action FttN, ne sont pas opticalisés et pourraient nécessiter un investissement qui resterait raisonnable, surtout en tenant compte des projets d'opticalisation des opérateurs privés.

### III. Un scénario de mix technologique

#### Un scénario pragmatique

- Le scénario 100% FttH est estimé à 350 millions d'euros et n'est donc absolument pas envisageable en phase 1... ni même ultérieurement, sans prise en charge par le service universel. De tels investissements sont à comparer au budget du Conseil Général (250M€).
- Pour atteindre ses objectifs, et préparer l'éventuelle poursuite du déploiement FttH, le Département du Gers s'appuiera, en phase 1 (2014/2019) sur un mix technologique :
  - ▶ FttH pour 54% des Gersois dès 2019 (17% zone conventionnée + 37%, soit 35 000 prises, en RIP)
  - ▶ FttN pour apporter une réponse rapide et préparer la suite du déploiement FttH (138 SR pour 15 500 lignes)
  - ▶ Montée En Débit Radio et soutien à l'équipement satellitaire dans les zones les plus reculées (pour moins de 10% des lignes)

	Nbre LP concerné	Eligibilité 2M avant action	Eligibilité TP Avant action	Eligibilité 2M après action	Eligibilité TP après action	Taux éligibilité TP en cumulé
Action 1	16632	15679	13608	16632	16632	73%
Action 2	34630	33355	31035	34630	34630	76%
Action 3	15415	8296	1264	15405	15048	91%
Action 4	17 305	15547	12998	17 305	17 305	95%
<i>Lignes restantes de l'action 3</i>				10	367	96%
Action 5	10 374	9 224	6 482	10 374	10 374	100,0%

## IV. FTTH déployé sous la forme de RIP

### Descriptif de l'action

- L'action consiste à déployer un Réseau d'Initiative Publique FttH sur les communes sélectionnées pour tenir compte des critères du Plan THD de la Région Midi-Pyrénées et de la concertation avec l'ensemble des EPCI du département :
  - ▶ Dans les 17 communes de plus de 1 500 habitants,
  - ▶ Dans des communes plus petites par effet d'aubaine (effet de grappes, coût à la prise réduit, EPCI prêts à un effort financier plus important...)
  - ▶ 35 000 prises dans 26 communes
  - ▶ En veillant à ne pas dépasser un montant d'investissement qui plafonnerait le soutien de l'Etat
  - ▶ La consultation des opérateurs leur permettra de proposer d'autres scénarios de déploiement en intégrant une logique de plaques pour optimiser l'exploitation du réseau. L'écart d'investissement devra alors rester adapté aux finances locales.
  - ▶ Des phases ultérieures par « tâches d'huile » et en visant les communes >700 hbts.

## V. Actions complémentaires : inclusion numérique

### MED Radio

Il s'agit améliorer les infrastructures **existantes** lorsque les lignes concernées passent entre les mailles du filet FttH et FttN.

Cet investissement, relativement réduit, au-delà d'améliorer la couverture des actions FttH et FttN, permettra également d'attendre leur impact dans de meilleures conditions de service.

Les DSP en cours, arrivant toutes prochainement à leur terme, seront donc reprises par le Syndicat Mixte dans le cadre de cette composante du projet.

*(2 500 clients actuels / 3 900 lignes concernées / pénétration estimée à 50%)*

### Soutien Satellite

En laissant à la charge de l'utilisateur un coût limité à 100€, l'action consiste rendre accessible l'équipement satellitaire pour les habitations les plus reculées dès lors qu'elles ne bénéficient toujours pas d'un débit d'au moins 8Mb/s malgré les actions précédentes.

*(4 300 lignes concernées / pénétration estimée à 50% en 3 ans)*

**Ces 2 actions concerneront moins de 10% des lignes et devraient représenter 2% de l'investissement en phase 1.**

# VI. Raccordement des sites stratégiques et ZAE prioritaires

## Descriptif de l'action

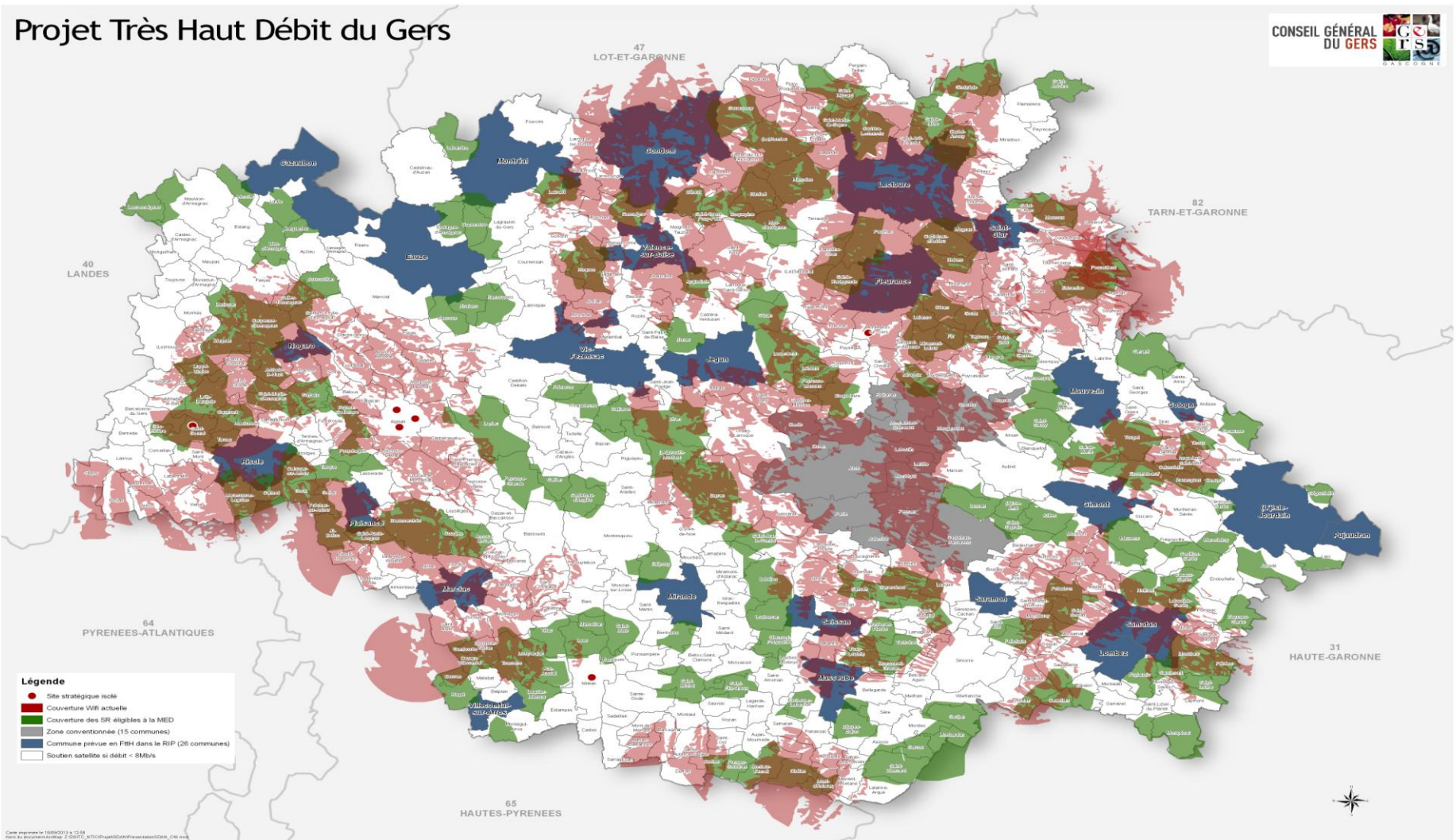
- **139 sites publics ont été définis comme stratégiques :**
  - - sites d'enseignements (collèges, lycées, IUT, CFA...) ;
  - - établissements de santé (hôpitaux et maisons de santé, certains EHPAD) ;
  - - sites culturels (Grands Sites Midi-Pyrénées, cinémas) ;
  - - sites administratifs (Sous-Préfectures, Tribunaux, Maisons Communes Emploi Formation, CG32...)
- Parmi ces sites stratégiques, 41 sont en zone conventionnée et 94 autres sont situés dans les 24 communes concernées par le RIP FttH : 4 sites sont donc directement concernés par cette action spécifique.
- **14 Zones d'Activités Economiques (hors zone conventionnée) ont été jugées prioritaires** (notamment en raison d'activités aéronautiques) et seront donc équipées en phase 1 (raccordement + desserte interne).
  - Seulement 2 de ces 14 zones se trouvent hors zone FttH du RIP.



# VII. Cartographie du projet d'aménagement numérique

## Périmètres des différentes composantes du mix technologique

### Projet Très Haut Débit du Gers



## VIII. Options du projet gersois

### Investissement en zone conventionnée

**Le projet intègre la possibilité d'un éventuel désengagement des opérateurs commerciaux en zone conventionnée.**

Toute l'Agglomération du Grand-Auch n'entrerait pas dans le périmètre FttH du RIP et il serait donc envisagé le même mix technologique (FttH majoritaire + 5 SR éligibles à la MED + soutien satellite ; étant précisé que les infrastructures Wifi proposent déjà offres à 20Mb/s).

### Soutien aux raccordements finaux

**En fonction de la commercialisation constatée du RIP**, le Syndicat Mixte pourrait envisager de soutenir le raccordement final.

Ces investissements ont ainsi été estimés, pour le RIP FttH et la zone conventionnée (seulement en cas de désengagement des opérateurs commerciaux), pour qu'ils soient pris en compte dans la subvention FSN.

### Exploitation supra-départementale

Conscient de l'opportunité de la prime de 10 ou 15% pour une exploitation supra-départementale, le Gers favorisera ce type d'exploitation. Le sujet a déjà été évoqué avec les départements du Tarn-et-Garonne, du Lot-et-Garonne et des Landes.

## IX. Soutien financier de l'Etat au projet gersois

Composante	Prises	Coût total	Dont FSN	Taux de soutien Etat	Déploiement
Collecte, dont FttN	-	25,3M€	9,4M€	37,2%	2014/17
FttH	34 630	52,3M€	23,1M€	44,2%	2015/20
<i>FttH racc. (option)</i>	27 704	13,8M€	4,2M€	30,4%	
Sites prioritaires, hors périmètre FttH	5	50 K€	15K€	30%	2014
FttO	45	450K€	90K€	20%	2014
Inclusion numérique (Wifi + Satellite)	8 200 (x 50%)	1,8M€	0,6M€	33,3%	2014/17

**Coût total, sans option raccordement FttH = 79,9 M€ (dont 33,2 M€ FSN, soit 41,6%)**

**Coût total, avec option racc. FttH = 93,7 M€ (dont 36,5 M€ FSN, soit 39%)**

# X. Portage du projet, montage juridique, endettement

## Portage

**Un Syndicat Mixte Ouvert a été créé en juillet 2013 pour porter le projet.**

Ce SMO rassemble le Conseil Général et tous les EPCI du département + la Communauté d'Agglomération du Grand-Auch (zone conventionnée) et la Région Midi-Pyrénées en tant que membre associé.

Le règlement intérieur et notamment la répartition financière entre le Conseil Général et les EPCI reste à adopter. Le principe retenu est celui d'une **participation majoritaire du Conseil Général (60%)**.

## Montage

**L'option « marchés de travaux + affermage » est désormais privilégiée.**

La consultation des opérateurs distinguera plusieurs lots correspondant à chaque composante du projet et notamment l'étude d'ingénierie.

Les discussions avec les opérateurs se sont poursuivies depuis l'élaboration du SDTAN afin de tenir compte de leurs points d'attention et d'optimiser leur appétence pour le projet.

## Dettes

Objectif 100% dette : 50% CDC + 50% BEI

# XI. Calendrier estimatif, phase 1

## Calendrier envisagé

<i>Actions, phase 1</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Action 1 : FttH zone conventionnée						<i>poursuite jusqu'en 2020</i>
Action 2 : RIP FttH						
Action 3 : Montée En Débit, 140 SR						
Action 4 : RIP Hertzien						
Action 5 : Soutien Satellite						
Action 6 : 4 sites stratégiques situés hors zone FTTH						
Action 7 : ZAE						

## XII. Les étapes-clés

>> Approbation du SDAN par le CG32

janvier 2012

>> Réponse à l'appel à projets  
« France THD »

septembre 2012  
>> Mis à jour en juin 2013

>> Création du Syndicat Mixte Ouvert

>> juillet 2013

>> Validation cofinancements  
(Région, FEDER)

>> en cours

>> Lancement de la consultation des  
opérateurs

>> 4<sup>ème</sup> trimestre 2013